

COMMUNE DE VALLAURIS

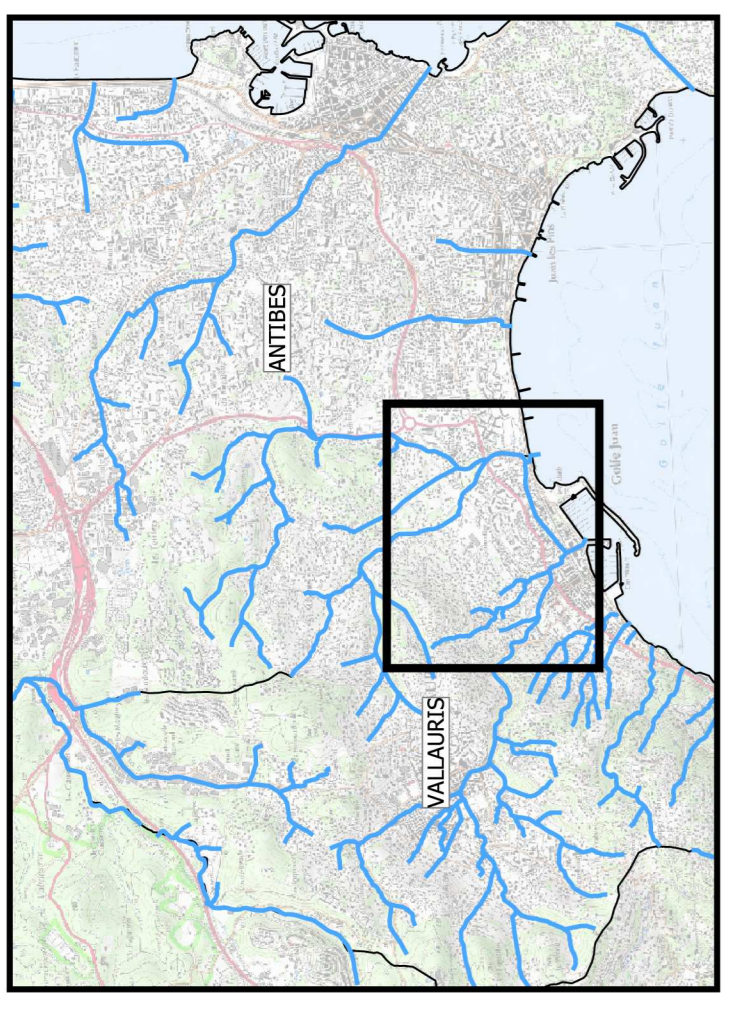
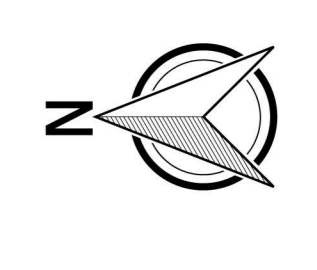
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

Le Préfet des Alpes-Maritimes
 04 JAN. 2022

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
 PLAN C - ISSOUBARDOU AVAL ET MADE 72000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 23 janvier 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
 MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020


Cabinet MERLIN
 Groupement
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service Déplacements - Risques - Sécurité
 Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende
Zonage réglementaire
 R0 : Espaces le plus grands entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges
 R1
 R2
 R3
 B1
 B2
 11.6 : Côte de référence (mNIGF)
 Cadastre DGFIP 2019
 Bâtiments - DGFIP 2019

ENLEUX	
ZPNU	Zones urbanisées
U3	U3
U2	U2
U1	U1
ALEAS	ALAS (ALAS à l'indiqué)
R1	R1
R2	R2
R3	R3
B1	B1
B2	B2

Fond de plan : Cadastre DGFIP 2019
 0 100 200 m

